

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
09	6	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 02-02-23-01		
Installation des instances de l'EPCC École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 02 du mois de Février à **14h30**.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Aurélie GIRARD, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, Stéphanie PETRALIA, Sébastien BOUDILLON, Louise NOEL.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représentée par Jean-Luc DELAUNAY, François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY, Valérie MONDONE représentée par Nadine ESPINASSE Hélène ARNAUD-BILL représentée par Aurélie GIRARD Richard EVENCE représentée par Anne-Laure BARREIRO

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Dalia MESSARA, Jean-Pierre BLANC, Claude ARNAUD-GALLI, Marc LAURIOL,

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2022

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 02/02/23-01

OBJET :

**Installation des instances de l'EPCC
Ecole supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

En application des articles L. 1431-4 et R. 1431-4 du Code Général des Collectivités territoriales et conformément à l'article 6 des statuts de l'EPCC Esadtpm, l'Etat, les organes délibérants respectifs de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, du Conseil départemental du Var et de la Ville de Toulon ont désigné leurs représentants au sein du Conseil d'Administration.

L'article 6 dispose également qu'en cas de vacance de plus de trois mois, et quelle qu'en soit la cause, survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres, un autre représentant est désigné ou élu dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

L'article 7 alinéa 4 dispose qu'en cas d'impossibilité pour un membre du Conseil d'Administration d'assister à une séance et en l'absence de son suppléant, un membre

du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un pouvoir.

Conformément aux statuts de l'établissement, le Conseil d'administration comprend 19 membres. Pour mémoire :

Pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée, par délibération n° 20/07/46 du Conseil Métropolitain en date du 21 juillet 2020 ont été désignés pour une durée de six ans (2026) :

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE
Monsieur Claude GALLI-ARNAUD
Monsieur François CARRASSAN
Madame Hélène BILL
Madame Valérie MONDONE
Madame Josy CHAMBON

Membres suppléants :

Madame Nadine ESPINASSE
Madame Anne-Marie METAL
Monsieur Laurent CUNEO
Madame Delphine GROSSO
Monsieur Patrice CAZAUX
Monsieur Mohamed MAHALI

Par délibération n°20/07/45 en date du 21 juillet 2020 a été désigné, en tant que personnalité qualifiée, Monsieur Gaston SECONDI pour une durée de trois ans renouvelable.

Pour la Ville de Toulon par arrêté en date du 14 août 2020 :

Monsieur Yann TAINGUY a été désigné pour représenter Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon pour une durée de six ans.

Pour l'Etat :

- Monsieur le Préfet du Var ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- Monsieur Jean-Pierre BLANC (personnalité qualifiée désignée)

Les dernières élections de ces collèges dataient du 21 janvier 2018, de nouvelles élections ont donc été organisées.

Pour le Département :

Par délibération n°10/11/2021-01 du 10 novembre 2021 ont été installés pour représenter le Département du Var au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Esadtpm pour une durée de 6 ans par délibération n° A4 du 20 juillet 2021 un membre titulaire et un membre suppléant.

Suite à l'élection d'un nouveau président du conseil départemental du Var, la Commission permanente a désigné par délibération n°G2.3 du 5 décembre 2022 la désignation d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant jusqu'à la fin du mandat électif restant à courir (2027).

Membre titulaire :
Monsieur Marc LAURIOL

Membre suppléant :
Madame Laetitia QUILICI

Monsieur Jean-Luc DELAUNAY, vice-président du Conseil d'administration de l'EPCC a été confirmé pour représenter le Département du Var en tant que personnalité qualifiée avec un mandat de trois ans (jusqu'en novembre 2024).

Pour l'Esadtpm :

Par délibération n°10/02/21-01 en date du 10 février 2021 ont été installés par le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans (janvier 2024), pour le collège des enseignants :

Membres titulaires :
Monsieur Patrick SIROT
Monsieur Pascal SIMONET

Membres suppléants :
Madame Anne-Gaële ESCUDIE
Monsieur Olivier MILLAGOU

Par délibération n°10/02/21-01 en date du 10 février 2021 ont été installés par le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans (janvier 2024), pour le collège du personnel administratif et technique :

Membres titulaires :
Madame Aurélie GIRARD
Madame Stéphanie PETRALIA

Membres suppléants :
Monsieur Pierre PELLETIER
Monsieur Rémy LEVRAUD

Par délibération n°10/02/21-01 en date du 10 février 2021 ont été installés par le Conseil d'Administration pour une durée de deux ans, les représentants du collège des étudiants. Une nouvelle élection a eu lieu les 16 et 17 janvier 2023. Les deux nouveaux représentants élus du collège des étudiants sont les suivants :

Membres titulaires :
BOUDILLON Sébastien
NOËL Louise

Membres suppléants :
LANDRAIN FERRARI Colette
GOMEZDE CEDRON Anaïs

Il est proposé au Conseil d'administration de valider officiellement l'installation de ces membres dans leurs fonctions de membres d'ores et déjà désignés du Conseil d'Administration.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 02/02/2023

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée


Monsieur Yann TAINGUY